

**Département  
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 29.01.2024  
Convocation faite  
Le 17.01.2024**

**Délibération  
N°2024-01-016**

**Information du Président  
sur ses actes pris dans  
le cadre de ses délégations :  
Bilan d'activité de  
l'Etablissement Public  
Foncier Grand Est sur le  
territoire de la Communauté  
de Communes pour 2022  
(annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

## **EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-trois janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Fodil ZIDANE (Représentant M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M<sup>me</sup> Mireille LARCHER (Représentant M. Pascal GILLAUX), M. Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, MM. Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, M. Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Jean-Marie BARREDA (Représenté par M. Fodil ZIDANE), Pascal GILLAUX (Représenté par M<sup>me</sup> Mireille LARCHER), Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX (pouvoir à M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT), M. Dominique HAMAIDE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M<sup>mes</sup> Laure BARBE (pouvoir à M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Dans le cadre de la politique de réhabilitation des friches industrielles sur notre territoire, notre Communauté a conventionné avec l'EPFGE pour la déconstruction de la friche OXAME (délibération n°2021-05-106) et la Commune de REVIN ; elle a conventionné également avec l'EPFGE et la CCI pour les études de la friche Ardenity (délibération n°2023-02-015).

Les travaux de réhabilitation de la friche OXAME sont en cours de réalisation, en ce qui concerne la friche ARDENITY, les études ont été lancées fin 2023.

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe le compte rendu d'activité de l'Établissement Public Foncier Grand Est pour l'année 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **prendre acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by 'D', 'E', 'K', 'E', 'N', 'S' in a cursive script.

# COMPTE RENDU D'ACTIVITE

CC Ardenne, Rives de Mense

# epfge



Communauté de Communes  
ARDENNE rives de meuse

Date du rapport : 15 juin 2023

Etablissement Public Foncier  
de Grand Est

CC Ardennes, Rives de Meuse..... 1  
PILOTAGE DU PARTENARIAT ..... 3  
LISTE DES CONVENTIONS ..... 5  
SUIVI FINANCIER CONSOLIDÉ..... 8  
SUIVI DES CONVENTIONS OPÉRATIONNELLES ..... 10  
AR10E021100 -REVIN - OXAME - RECONVERSION ..... 11  
AR10P041600 -GIVET - ARDENITY ..... 13

# 1

## PILOTAGE DU PARTENARIAT

A ce jour, sur le territoire de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse l'EPFGE accompagne le territoire dans le cadre :

- Une convention de projet visant à la reconversion d'un site industriel
- Une convention d'étude (en cours de signature)

Dans ce cadre, l'action de l'EPFGE c'est :

- 590 000€ d'enveloppes cumulées
- Presque 50 000€ d'études réalisées au 31/12/2022 prise en charge à 80% par l'EPFGE

# 2

## LISTE DES CONVENTIONS







3

SUIVI FINANCIER CONSOLIDÉ

# Suivi financier

(Arrêté à la date du 31/12/2022)

|             | Opération                    | Date convention | Echéance convention | (A)<br>Enveloppe prévisionnelle (HT) | (B)<br>Dépenses réalisées par l'EPFGE (HT) |
|-------------|------------------------------|-----------------|---------------------|--------------------------------------|--|
| AR10E021100 | REVIN - OXAME - RECONVERSION | 08/07/2021      | 30/06/2026          | 440 000,00 €                         | 47 589,08 €                                |
| AR10E021100 | Etude                        |                 |                     | 350 000,00 €                         | 47 529,08 €                                |
| AR10E021100 | Foncier                      |                 |                     | 20 000,00 €                          | 60,00 €                                    |
| AR10E021100 | Gestion                      |                 |                     | 70 000,00 €                          |  |
| AR10E021100 | Travaux                      |                 |                     | - €                                  |  |
|             |                              |                 |                     | 440 000,00 €                         | 47 589,08 €                                |

# 4

## SUIVI DES CONVENTIONS OPÉRATIONNELLES

# AR10E021100 - REVIN - OXAME - RECONVERSION

## INFORMATIONS OPERATION

N° de convention foncière : AR10E021100  
 Date de signature : 08 juillet 2021  
 Date max. rachat : 30 juin 2026  
 Superficie : 2ha93a60ca  
 Dépenses prévisionnelles : 2 840 000 €

## DESTINATION

Vocation : Dév. économique  
 Porteur de projet : Revin, Cc Ardennes Rives De Meuse

## ETAT OPERATION

| code opération | éta pc     | surface    | part    |
|----------------|------------|------------|---------|
| AR10E021100    | A acquérir | 2ha93a56ca | 100,00% |



## Prise en charge EPP :

Prise en charge collectivité :

## AVENANTS

N°2 02 mai 2023 Enveloppe  
 N°1 30 août 2022 Enveloppe



## Présentation

Le quartier de la Bouverie, faubourg industriel de la ville de Revin est notamment divisé entre le site Porcher, le site Electroflux et le site Oxame.

Le site Porcher est une ancienne usine de sanitaires créée en 1886 qui est aujourd'hui en friche

Le site Oxame qui jouxte le site Porcher est fermé depuis 2011. Dans le cadre d'un projet de réindustrialisation, ce site peut être identifié comme réserve foncière à vocation économique pouvant accueillir des activités et favorisant ainsi la réimplantation industrielle sur le secteur.

Ainsi la ville de Revin et la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse ont sollicité l'EPFGE pour les accompagner dans la reconversion de ce site.

## Foncier

Acquisition de l'ensemble immobilier sis Rue Jacques Rousseau, ancien site OXAME, cadastré section AK numéro 156, 208, 222, 297 et 322 ; prévue à l'été 2023 pour l'euro symbolique.

Le Tribunal de commerce a délivré l'ordonnance autorisant la cession de gré à gré à l'euro symbolique en date du 09 novembre 2022.

Elle intègre la prise en charge des travaux de remise en état et de dépollution par l'EPFGE tel que proposé.

Elle précise également que l'EPFGE fait son affaire des occupants et de la délivrance de leur congé.

## Etude et Travaux

Sans objet

## Gestion

Courant décembre 2022 : L'ensemble des occupants du site ont été prévenu du rachat à venir par l'EPFGE, et de l'impossibilité future pour eux de disposer du site.

03/02/2023 : LEDA nous confirme avoir déménagé.

27/03/2023 : Accusé de réception du LRAR de congé à l'auto-école de l'Ardoise reçu, nous restons en attente de la date de signature de la vente pour acter avec l'auto-école leur départ effectif des lieux.

## Perspectives

La signature de la vente est prévue le 26 juin 2023.

# AR10P041600 -GIVET - ARDENITY

## ETUDE

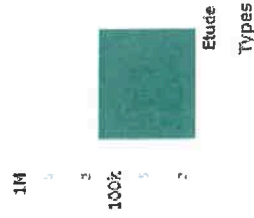
Numéro de convention : AR10P041600

Date de signature : Pas de date

Dépenses prévisionnelles : 150 000 €

## ETAT OPERATION

■ Montant Env.  
■ Cumul Eng.



Prise en charge EPF :

Prise en charge collectivité :

## AVENANTS

# Informations

La convention pré-opérationnelle a pour objectif d'apporter à la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse et à la CCI des Ardennes un appui en ingénierie pour les aider à définir leur projet, à en étudier la faisabilité juridique, technique et financière, et en préciser le montage, en amont de toute intervention opérationnelle.

La présente convention est mise en place dans l'optique de déterminer un projet de reconversion sur le périmètre identifié. Il s'agit notamment de questionner des éléments de programmation, d'identifier les risques et leurs impacts tout en posant les conditions techniques et financières pour permettre une sortie opérationnelle du projet.

Cette convention permettra ainsi de définir les conditions d'une intervention éventuelle de l'EPFGE sur ce secteur.

Fait à Pont à Mousson,  
Le

Le Président de,

Le Directeur Général de l'EPFGE,  
Alain Toubol

